

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00184

Numéro SIREN : 481 271 831

Nom ou dénomination : 2BMC

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2024 sous le numéro de dépôt 453

## 2BMC

Société par actions simplifiée  
Au capital de 8 000 euros

Siège social : 1300, Boulevard Lepic - 73100 AIX-LES-BAINS

481 271 831 RCS CHAMBERY

---

### PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

#### LES SOUSSIGNÉS :

- Madame Béatrice TOURNIER,
- Monsieur Éric TOURNIER,

Détenant ensemble 800 actions, soit la totalité des actions de la Société 2BMC désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 2BMC et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 25 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 2 des statuts,
- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés, décide à l'unanimité d'étendre l'objet social à :

- L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

**Ce à compter du 28 décembre 2023.**

La collectivité des associés décide à l'unanimité, de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

#### ARTICLE 1.- OBJET : Nouvelle rédaction

**« La Société a pour objet en France et à l'étranger, toute activité :**

- *D'acquisition, de gestion et de cession de toutes valeurs mobilières ;*
- *De prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit ;*
- *De gestion et de secrétariat de toute entreprise et de toute société civile ou commerciale ;*
- *De conseil, de formation et de prestations de services dans le domaine commercial, publicitaire, administratif, informatique, de la gestion et de la communication ;*
- *De négoce de produits non alimentaires ;*

DS  


DS  


- ***D'acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.*** »

Le reste de l'article demeure inchangé.

### DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de transférer le siège social du 1300 Boulevard Lepic - 73100 AIX-LES-BAINS au 47 Impasse de Lillette - Lotissement "Le Mollard" - 73340 LA MOTTE-EN-BAUGES, avec effet au 28 décembre 2023.

La collectivité des associés décide à l'unanimité, de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

#### ARTICLE 2.- SIEGE SOCIAL : Nouvelle rédaction

« ***Le siège social est fixé 47 Impasse de Lillette - Lotissement "Le Mollard" - 73340 LA MOTTE-EN-BAUGES.*** »

Le reste de l'article demeure inchangé.


### TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

-----  
*Les présentes sont conclues sous forme électronique par le biais du logiciel DocuSign® en application des articles 1366, 1367 et du dernier alinéa de l'article 1375 du Code civil. Les signataires reconnaissent avoir reçu toutes les informations nécessaires à la signature électronique des présentes et avoir signé par voie électronique en toute connaissance de la technologie utilisée ainsi que de ses termes et conditions et renoncent, en conséquence, à toute réclamation ou demande contestant la fiabilité de ce système de signature électronique et/ou son intention de conclure les présentes. Le présent procès-verbal est signé en un seul exemplaire, conformément aux dispositions de l'article 1375 du Code civil. En conséquence, les signataires reconnaissent que toute version électronique des présentes signée de manière dématérialisée vaudra preuve de son contenu, de l'identité des signataires et de leur consentement aux termes et conditions de des présentes.*


-----  
**Madame Béatrice TOURNIER**

13 janvier 2024 | 11:00 CET

DocuSigned by:  
  
EB1910B05074420...

**Monsieur Éric TOURNIER**

13 janvier 2024 | 10:41 CET

DocuSigned by:  
  
C6B7F563687B40E...